MODÈLES D'INTERVENTION AUPRÈS DES HOMMES AUTEURS DE VIOLENCE CONJUGALE : REGARDS CROISÉS ENTRE DEUX RÉGIONS DU BRÉSIL ET DU CANADA

Anderson Eduardo Carvalho de Oliveira
Stagiaire postdoctoral, RAIV/UL[1]

RAIV
Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles

ÉQUIPE VIOLENCE CONJUGALE

UNIVERSITÉ LAVAL

Présentation

Depuis les années 1980, plusieurs programmes destinés aux hommes auteurs de violence conjugale ont été créés sur différents continents. Au-delà de leur objectif général d'aider les hommes à reconnaître leurs actes violents et à en assumer la responsabilité, ces programmes se distinguent par leurs approches théoriques et méthodologiques diverses, qui témoignent de leur adaptation aux contextes locaux et aux ressources disponibles. Dans ce contexte, nous avons mené une étude qualitative qui visait à jeter un regard croisé sur trois programmes situés dans une région brésilienne (P1, P2, P3) et trois programmes opérant dans une région canadienne (P4, P5, P6), afin de faire ressortir à la fois leurs spécificités et les enjeux communs auxquels ils font face en tant que dispositifs de lutte contre la violence conjugale.

1 Cette recherche postdoctorale a été réalisée à l'Université Laval. Elle a été supervisée par Normand Brodeur et Mariana Raupp, professeurs à l'École de travail social et de criminologie. Elle a été financée par l'équipe Violence conjugale du centre Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles (RAIV). Elle a reçu l'approbation du Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche (Approbation nº 2023-246/27-08-2023).

LE CADRE D'OBSERVATION

Pour étudier les six programmes sélectionnés pour l'étude, nous avons construit un cadre d'observation basé sur une recension des critères de bonnes pratiques présents dans la littérature internationale portant sur les programmes destinés aux auteurs de violence conjugale. De manière plus spécifique, cinq documents ont été retenus et analysés afin d'établir les critères à partir desquels les six programmes ont été examinés. Ils proviennent d'Amérique Latine, d'Amérique du Nord et d'Europe (Iniciativa Spotlight, UNFPA, Promundo-US et EME-Fundación CulturaSalud, 2021; Badcock et al., 2016; Taylor et Barker, 2013; Geldschläger et al., 2010; Montero et Bonino, 2010). Les critères identifiés ont été regroupés en six catégories d'analyse, soit : les objectifs de l'intervention; les approches théoriques; les approches méthodologiques; la politique publique qui soutient l'intervention; les ressources financières des programmes; et le suivi et l'évaluation de l'intervention. Ces catégories ont permis de définir des codes qui ont ensuite servi à l'analyse des données recueillies auprès de chacun des programmes examinés.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Pour cette recherche, nous avons adopté une approche qualitative reposant sur la méthodologie de l'étude de cas. Deux techniques principales de production de données ont été mobilisées, soit l'analyse documentaire et les entrevues qualitatives.

Les documents sélectionnés comprennent d'abord des plans gouvernementaux et d'autres documents publics contenant des lignes directrices pour la mise en œuvre des programmes d'intervention dans les pays et régions étudiés. Ils incluent ensuite une série de rapports et d'outils de travail, créés par les six programmes eux-mêmes pour le développement de leurs activités, qui ont été collectés au cours du travail sur le terrain.

Les entrevues qualitatives ont quant à elles été réalisées à l'aide d'un guide d'entretien semi-structuré. Cinq directeurs et directrices et 17 intervenants et intervenantes travaillant dans les six programmes étudiés, dont 11 participants brésiliens et 11 canadiens, y ont pris part. Les entrevues ont été menées en personne ou virtuellement à l'automne 2023.

RÉSULTATS ET DISCUSSION

Les tableaux qui suivent présentent les principaux résultats de la recherche. Pour chacune des catégories d'analyse identifiées dans le cadre d'observation, ils mettent en parallèle ce que dit la littérature sur les bonnes pratiques, les observations générales applicables à l'ensemble des programmes, les particularités observées dans les programmes brésiliens et les particularités observées dans les programmes canadiens.

Tableau 1. Objectifs de l'intervention

LITTÉRATURE SUR LES BONNES PRATIQUES

Les programmes devraient avoir trois objectifs principaux : garantir et accroître la sécurité et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents touchés par la violence ; rééduquer ou resocialiser les comportements violents, afin de réduire ou d'éliminer toutes les formes de violence masculine ; et rendre les hommes responsables de leurs actes. Le bien-être des hommes participants constitue un objectif additionnel, les interventions devant être fondées sur le respect, sans chercher à les humilier ou à les aliéner. Il est aussi nécessaire de mettre en place des actions spécifiques pour ceux qui ont des problèmes d'abus d'alcool et d'autres drogues, de santé mentale ou qui ont été exposés à la violence au cours de leur vie.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	Tous les programmes examinés présentent les objectifs établis par la littérature, bien qu'à des degrés différents. Tous opèrent dans une logique de responsabilité individuelle, entendue comme le processus par lequel les auteurs de violence acceptent la responsabilité de leurs actes et s'engagent dans une démarche de non-violence (Vlais, 2016). Les objectifs s'inscrivent principalement dans une perspective clinique de la responsabilisation.
PROGRAMMES BRÉSILIENS	Dans les programmes brésiliens (surtout P1 et P2), la sécurité des femmes est l'objectif central de l'intervention, le travail avec les hommes étant un moyen d'y parvenir. Le discours sur la responsabilisation combine une approche clinique, axée sur le changement personnel, et une perspective juridico-pénale, centrée sur la réponse légale au crime commis. Cette articulation entre transformation thérapeutique et réparation juridique s'accompagne d'une certaine prudence dans l'usage du terme « responsabilisation ». Certains intervenants soulignent que leurs clients sont souvent en attente de jugement, et qu'affirmer leur responsabilité - entendue comme reconnaissance formelle de culpabilité et imposition d'une sanction - pourrait empiéter sur les prérogatives du tribunal. Cette réserve n'empêche pas de travailler sur la reconnaissance des actes violents : un professionnel affirme que l'objectif, en dernière instance et après la reconnaissance formelle du tribunal, est que les hommes se reconnaissent comme auteurs d'un crime, conformément à la loi Maria da Penha, qui définit la violence domestique comme un crime (P1.I2).
PROGRAMMES CANADIENS	Dans les programmes canadiens (P4, P5 et P6), la sécurité apparaît comme un objectif implicite, la prévention de la récidive et de l'escalade de la violence étant ultimement le résultat de l'intervention. C'est dans ces programmes que le discours et les pratiques concernant le bien-être des hommes sont les plus manifestes. La perspective clinique demeure prédominante et relativement autonome par rapport aux considérations juridico-pénales, privilégiant la transformation personnelle et le bien-être des participants pour qu'ils puissent « contribuer à la société, être un travailleur, avoir une vie, être un bon père, être un bon conjoint » (P4.I2).

Tableau 2. Approches théoriques

LITTÉRATURE SUR LES BONNES PRATIQUES

Les théories du genre et des masculinités, ainsi qu'une approche réflexive et psycho-éducative, constituent la base de l'intervention auprès des hommes auteurs de violence conjugale. Il s'agit de promouvoir une approche critique des discours associés à l'exercice et à la légitimation de la violence, qui doit être comprise dans ses dimensions individuelle, relationnelle, communautaire et sociale (modèle écologique), en tenant toujours compte des spécificités culturelles de la clientèle desservie.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	L'intervention est de nature dialogique et réflexive, avec une certaine ouverture au débat sur les relations de genre et les masculinités dans tous les programmes. Cependant, il n'y a pas d'uniformité en termes d'approches théoriques et de techniques utilisées.
PROGRAMMES BRÉSILIENS	On note un accent sur le caractère éducatif et un ancrage plus fort dans les études féministes, en particulier dans la perspective marxiste du patriarcat. Certains professionnels indiquent qu'ils s'appuient sur la thèse selon laquelle la violence à l'égard des femmes est une expression de la socialisation machiste (Saffioti, 1987). Certains professionnels ont un discours fort qui associe l'intervention auprès des hommes auteurs de violence à un mécanisme de justice réparatrice. Dans l'un des programmes (P1), l'outil du cercle de paix est l'une des principales activités menées.
PROGRAMMES CANADIENS	Les interventions sont communément présentées par les professionnels comme des « thérapies comportementales », utilisant des approches multiples, avec un accent particulier sur l'approche cognitivo-comportementale. L'enseignement de la technique du time-out et l'emploi de la démarche émotive-rationnelle actualisent ce postulat. Le défi posé par le contexte culturel des hommes est plus évident que dans les programmes brésiliens, soit en raison de la forte présence d'immigrants sur le territoire, soit en raison du souci d'adapter les services offerts à la population anglophone.

Tableau 3. Approche méthodologique

LITTÉRATURE SUR LES BONNES PRATIQUES

La littérature souligne l'importance de respecter des lignes directrices et d'appuyer l'intervention sur des critères fondés sur les données probantes qui font l'objet d'un consensus international. Elle recommande la combinaison d'interventions de groupe et individuelles, une période d'intervention minimale de 6 mois à 1 an, un petit nombre de participants par groupe, des groupes de soutien post-intervention, l'utilisation de protocoles écrits pour réglementer la participation, la formation préalable et continue des équipes, des voies d'admission diversifiées, et la mise en place de stratégies pour améliorer l'adhésion et la persévérance des participants au sein des programmes.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	L'intervention de groupe est centrale et constitue la méthode d'intervention par excellence dans tous les programmes. Chacun a toutefois des caractéristiques qui les rendent uniques. Certains programmes s'éloignent, dans une mesure plus ou moins grande, de ce qui est recommandé dans la littérature spécialisée, notamment en ce qui concerne la durée. La formation des équipes de travail se fait essentiellement par l'observation du travail des professionnels plus anciens. Les professionnels des six programmes sont conscients des difficultés liées à l'adhésion au traitement et indiquent que les relations empathiques, l'absence de jugement et le respect de la confidentialité sont fondamentaux. Tous soulèvent avoir des enjeux relatifs à la gestion des risques et aux contacts avec les victimes et leur entourage.
PROGRAMMES BRÉSILIENS	Le nombre significatif de diplômés en droit est frappant, de même que la présence de professionnels bénévoles et de fonctionnaires cumulant différentes fonctions. Les accords avec les participants sont conclus de manière plus informelle, les règles du programme étant transmises oralement. Les hommes sont orientés presque exclusivement par le système judiciaire, de telle sorte que la plupart des intervenants ne savent pas nommer les critères d'inclusion utilisés. Une série de documents a été élaborée par des institutions brésiliennes pour définir des lignes directrices pour la mise en œuvre des programmes. Les formats varient considérablement : intervention d'un jour (P1), groupes fermés avec suivi post-intervention (P2), ou groupes fermés pouvant réunir jusqu'à 30 hommes (P3).
PROGRAMMES CANADIENS	On note une grande présence de personnes détenant des diplômes d'enseignement supérieur liés à la relation d'aide, ce qui constitue une exigence pour le recrutement. La participation de bénévoles dans l'animation des groupes est exclue. La présence de protocoles écrits est plus évidente que dans la région brésilienne, les participants aux programmes signant souvent un contrat thérapeutique. Les hommes sont admis par différentes voies, avec une forte présence de clients volontaires (P5 et P6). Les intervenants ont l'autonomie pour décider de l'admission et peuvent refuser ceux adressés par le système judiciaire. Au sein des équipes, un coordonnateur clinique fait figure de professionnel de référence. Un seul document gouvernemental d'orientation datant de 1992 a été repéré dans la recherche documentaire. Il est toutefois rarement mentionné par les professionnels interrogés. Tous les programmes utilisent des groupes semi-ouverts animés par des duos mixtes et composés d'un maximum de 8 hommes.

Tableau 4. Politique publique

LITTÉRATURE SUR LES BONNES PRATIQUES

Les programmes destinés aux hommes auteurs de violence font partie d'une politique plus large de lutte contre la violence fondée sur le genre, avec des institutions publiques appropriées, une base légale et des lignes directrices spécifiques. Ils doivent être intégrés dans le réseau de services disponibles dans la région. La littérature indique aussi la nécessité de développer des mécanismes de coordination avec le système de justice pénale pour garantir le respect des sanctions et l'accès à des informations importantes sur l'usager.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	Le travail en réseau est jugé nécessaire et évalué positivement par les professionnels impliqués dans les programmes étudiés. Toutefois, la relation des programmes avec le système judiciaire suscite des tensions perceptibles dans le discours des professionnels des deux régions. Cette relation est considérée comme un facteur susceptible d'entraver l'intégration des auteurs de violence dans les programmes, que ce soit en raison de leur insatisfaction à l'égard du système judiciaire ou de la méfiance suscitée par la possibilité d'un bris de confidentialité.
PROGRAMMES BRÉSILIENS	Bien que l'intervention soit prévue par la loi et constitue l'une des actions contenues dans la Politique nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (Brésil, 2011), l'examen des initiatives révèle une certaine fragilité dans leur institutionnalisation. Il s'agit d'actions développées sur la base d'accords de coopération ponctuels menés par des personnes spécifiques liées à des institutions publiques. Il y a un degré important de personnalisation, ce qui rend ces actions vulnérables aux changements de gouvernement. On signale des difficultés d'intégration avec les programmes qui s'occupent des femmes en situation de violence. Comme l'indique un participant : « Il y a beaucoup d'organisations qui ne pensent pas qu'il faille travailler avec les hommes auteurs de violences » (P2.I1). Les liens avec les institutions associées au système judiciaire sont mieux consolidés.
PROGRAMMES CANADIENS	L'intervention auprès des hommes auteurs de violence constitue l'un des principes fondamentaux de la lutte contre la violence conjugale. La politique interministérielle lancée en 1995 souligne l'importance d'augmenter l'accessibilité aux services d'aide destinés à cette clientèle et offerts par les organismes communautaires (Gouvernement du Québec, 1995). Cette perspective a été maintenue dans les cinq plans d'action suivants, présentés entre 1996 et 2022. Même s'ils font état de problèmes de sous-financement, les organismes sont stables et disposent des ressources nécessaires pour garantir le fonctionnement minimal de leurs programmes. Les personnes interrogées ont signalé des difficultés dans l'échange d'informations et mentionné un historique de tensions avec d'autres instances, bien qu'actuellement les collaborations soient bonnes.

Tableau 5. Ressources financières

LITTÉRATURE SUR LES BONNES PRATIQUES

Pour mettre en œuvre une politique publique de prise en charge des hommes auteurs de violence, un financement suffisant est nécessaire pour garantir des ressources matérielles et une structure technico-professionnelle adéquate.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	Les difficultés de financement représentent un défi commun, bien qu'à des degrés différents d'une région à l'autre. Les programmes font face à des difficultés pour équilibrer les comptes et développer leur structure afin de répondre à la demande croissante. La recherche de financement pour ce type d'intervention est complexe en raison d'une moindre acceptation sociale des interventions destinées aux hommes auteurs comparativement aux actions destinées aux femmes en situation de violence.
PROGRAMMES BRÉSILIENS	Les programmes ne disposent pas de ressources spécifiques, une difficulté qui s'étend à l'ensemble du pays où sept programmes sur 10 sont dans la même situation (Beiras, Martins et Hugill, 2024). P2 est soutenu par les ressources d'un Secrétariat municipal de politique de la femme, tandis que les autres font partie de la routine de travail des organisations auxquelles ils sont liés ou relèvent de partenariats avec des universités intéressées par l'ouverture d'opportunités de recherche et de stage pour les étudiants.
PROGRAMMES CANADIENS	Les programmes disposent de ressources spécifiques. P4 reçoit des subventions principalement du ministère de la Sécurité Publique (provincial) et du Gouvernement du Canada par le biais des services correctionnels, tandis que P5 et P6 ont pour principale source de subvention le ministère de la Santé et des Services Sociaux. Il est courant que les auteurs de violence paient une cotisation pour leur participation au programme, celle-ci étant considérée comme un élément du processus de responsabilisation. Bien qu'une grande partie du financement gouvernemental soit récurrente, cela ne garantit que le fonctionnement minimum. P5 indique une progression constante du nombre d'hommes en liste d'attente entre 2019 (n=25) et 2024 (n=108), avec des délais d'intégration aux services de groupe de 3 à 6 mois.

Tableau 6. Suivi et évaluation

LITTÉRATURE SUR LES BONNES PRATIQUES

La production de données quantitatives et qualitatives est fondamentale dans le processus d'évaluation interne et externe des programmes destinés aux auteurs de violence. Il est recommandé de procéder à une évaluation systématique de l'atteinte des objectifs de l'intervention et de son impact en termes de réduction de la violence. La systématisation et la diffusion des connaissances accumulées au sein des programmes sont essentielles pour consolider la politique de prise en charge des hommes auteurs de violence. Les échanges à propos des expériences concrètes d'intervention sont toujours à encourager.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	Bien qu'il existe des registres des services fournis et des caractéristiques des hommes aidés dans tous les programmes étudiés, il n'a pas été possible de démontrer qu'une évaluation systématique de l'atteinte des objectifs et de l'impact en termes de réduction de la violence est faite. La plupart des programmes passent des questionnaires à la fin de l'intervention pour vérifier la satisfaction des participants et établir leur profil. Les professionnels semblent avoir de la difficulté à définir les indicateurs qu'ils pourraient utiliser pour évaluer le succès de leur intervention. Le taux de récidive est l'un des critères les plus cités. Les intervenants s'appuient fondamentalement sur l'information rapportée par les participants eux-mêmes, avec peu ou pas d'information provenant d'autres sources.
PROGRAMMES BRÉSILIENS	Les programmes qui ne reçoivent pas de subventions publiques spécifiques se préoccupent moins de systématiser et publier leurs données. L'échange d'expériences entre programmes est limité dans la région étudiée. Un seul intervenant a mentionné avoir effectué une visite technique auprès d'un autre programme pour connaître sa méthodologie de travail.
PROGRAMMES CANADIENS	Ce sont les programmes qui reçoivent des subventions publiques spécifiques qui se préoccupent le plus de systématiser et publier leurs données, notamment pour justifier les montants investis et garantir la continuité du financement. Plusieurs intervenants évaluent les services en se référant à des indicateurs liés à la qualité du processus mis en place (qualité des ateliers proposés et des outils mis à disposition). L'objectif de systématisation et diffusion des connaissances est bien rencontré grâce au travail d'une association qui regroupe plus de 30 organismes ayant des programmes de cette nature.

CE QUE L'ON PEUT APPRENDRE DE CES EXPÉRIENCES

Bien qu'on observe des défis spécifiques dans chaque région, la présence de plusieurs enjeux communs suggère que les particularités régionales ne suffisent pas à expliquer les défis auxquels les programmes sont confrontés. Plusieurs des questions soulevées dans l'étude ont un caractère universel, notamment en ce qui a trait au financement, aux relations avec le système judiciaire ou à l'évaluation de l'impact des interventions.

Le bien-être des hommes est considéré comme un objectif de l'intervention et est présenté par les intervenants comme important pour minimiser les problèmes d'adhésion et de persévérance au sein des programmes. Le défi associé à cette perspective est de ne pas perdre de vue la subjectivité des femmes qui sont impliquées dans les scénarios de violence et de ne pas s'éloigner de l'idéal de responsabilisation qui guide l'intervention.

Concernant cette notion de responsabilité, on constate que les programmes adoptent une approche individuelle, que ce soit dans une perspective clinique ou juridico-pénale. Cette approche peut conduire à des changements de comportement limités qui ne visent qu'à éviter les situations de conflit, sans s'attaquer aux schémas sexistes et hiérarchiques qui constituent des éléments structurels de la violence masculine contre les femmes. Un défi commun aux deux régions consiste donc à associer la perspective de responsabilité individuelle à une approche collective, capable d'amener les hommes à voir l'impact de leurs actions sur la communauté dans son ensemble. Ce travail sur la responsabilité collective est particulièrement important dans les cas de violence conjugale, où les études montrent que les individus ont tendance à éviter la responsabilité individuelle en s'appuyant sur des représentations sociales qui naturalisent et justifient la violence (Roy et al., 2022; Andrade, 2014).

Un moyen pour relever ce défi consiste à recadrer l'utilisation de la notion de masculinité et à mieux intégrer la perspective des études féministes au sein des programmes. Au Brésil, Beiras, Martins et Hugill (2024) observent que plusieurs programmes ancrent leurs interventions dans les études sur les masculinités. Les auteurs soulignent un risque inhérent à cette approche, soit celui de conduire à naturaliser les hommes en tant qu'objet d'étude, perdant ainsi de vue que la masculinité constitue avant tout une catégorie d'analyse sociale des relations de pouvoir entre les hommes et les femmes. Pour éviter cet écueil, ces auteurs préconisent que l'étude des masculinités soit intégrée à une compréhension élargie des rapports de genre, permettant de saisir comment opèrent les normes de genre et les relations de pouvoir tant chez l'individu qui fréquente un programme d'aide que dans le contexte social dans lequel il évolue.

D'autre part, les efforts pour inclure l'intervention auprès des hommes auteurs de violence dans les plans gouvernementaux de lutte contre la violence de genre et l'octroi de ressources financières sont constants dans les deux régions. Le regroupement des organismes en réseaux, tel qu'il a été observé dans la région canadienne, apparaît comme une stratégie intéressante pour accroître la force de négociation avec le gouvernement et renforcer le partenariat entre pratique et recherche, qui constitue un aspect important pour consolider les outils de mesure de l'efficacité de ces pratiques.

RÉFÉRENCES

Andrade, L. F. (2014). Grupos de homens e homens em grupos : novas dimensões e condições para as masculinidades. In Grupos de homens e homens em grupos : novas dimensões e condições para as masculinidades. (pp. 173–209). Cultura Acadêmica.

Badcock, J. et al. (2016). Domestic violence perpetrator programs : a proposal for evidence-based standards in the United States. Partner abuse, 7(4), 355-460.

Beiras, A., Martins, D. F. W., Hugill, M. S. G. (2024). Mapeamento nacional dos grupos reflexivos e responsabilizantes para homens autores de violência contra as mulheres 2023. Florianópolis, Ed. dos Autores.

Brésil (2011). Política nacional de enfrentamento à violência contra as mulheres.

Geldschläger, H., Beckmann, S., Jungnitz, L., Puchert, R., Stabingis, A. J., Dully, C., Kraus, H., Logar, R., Dotterud, P. K., Lorentzen, J. y Schweier, S. (2010). Programas europeos de intervención para hombres que ejercen violencia de género: panorámica y criterios de calidad. Psychosocial Intervention, 19 (2), 181-190.

Gouvernement du Québec (1995). Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale.

Iniciativa Spotlight, UNFPA, Promundo-US et EME-Fundación Cultura Salud (2021). Recomendaciones para el desarrollo de programas con hombres que han ejercido violencia contra la pareja en América latina y el Caribe hispano.

Montero, A., Bonino, L. (2010). Criterios de calidad para intervenciones con hombres que ejercen violencia em la pareja (HEVPA). Madrid, Grupo 25.

Roy, V., Brodeur, N., Angele, A., Lapointe, H. et Tudeau, M. (2022). La responsabilisation des hommes auteurs de violence conjugale. Guide de pratique à l'attention des intervenantes et intervenants des organismes membres du réseau à cœur d'homme.

Saffioti, H. I. B. (1987). O poder do macho. São Paulo, Moderna.

Taylor, A.; Barker, G. (2013). Programs for men who have used violence against women: recommendations for action and caution. Rio de Janeiro, Instituto Promundo.

Vlais, R. (2016). Recasting perpetrator accountability. Parity, 94, 32-33.